



COUR D'APPEL DE VERSAILLES
SECRETARIAT DE LA PREMIERE PRESIDENCE

Ord n°150/2024

ORDONNANCE MODIFICATIVE

TRIBUNAL PARITAIRE DES BAUX RURAUX DE POISSY

Nous, Jean-François BEYNEL, premier président de la cour d'appel de Versailles,

Vu les articles L 492-2 et L 492-4 du code rural et de la pêche maritime, dans leur rédaction résultant de la loi N°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle,

Vu le décret N°2017-1100 du 15 juin 2017,

Vu l'avis favorable du président du tribunal paritaire des baux ruraux de Poissy en date du 14 février 2024,

Vu l'ordonnance N°145/2024 du 19 avril 2024,

MODIFIONS

en qualité d'assesseur au tribunal paritaire des baux ruraux de Poissy, section baux a ferme, pour une durée six années.

BAILLEURS NON PRENEURS

En qualité de titulaire :
Monsieur Didier BROQUET
Monsieur Jean GLATIGNY

PRENEURS NON BAILLEURS

En qualité de titulaire :

Monsieur Bertrand CAFFIN

Monsieur Olivier GOUSSEAU

En qualité de suppléant :

Monsieur Brice GOUPY

Monsieur Denis BEAUGRAND

Fait à Versailles le **23 AVR. 2024**

Le Premier président



Jean-François BEYNE